

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 juin 2023**



# LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE

## ÉTATS FINANCIERS

30 juin 2023

### CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Détails des fonds de dotations	Annexe

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fondation franco-albertaine

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation franco-albertaine, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation franco-albertaine au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes de bienfaisance, l'entité tire des produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 juin 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 30 juin 2023 et 2022, et de l'actif net aux 1 juillet 2022 et 2021 et aux 30 juin 2023 et 2022. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Responsabilités de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

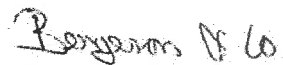
### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
20 juillet 2023



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

**La Fondation Franco-Albertaine**  
**État des résultats**  
**pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Dividendes	592 017 \$	881 043 \$
Dons reçus (Note 9)	30 941	22 404
Commandites (Note 10)	30 936	29 710
Entente administrative, loyers et autres	21 126	5 464
Subventions salariales	4 508	15 739
	<u>679 528 \$</u>	<u>954 360 \$</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	223 507 \$	244 798 \$
Frais de gestion	48 407	50 517
Déplacements et réunions	13 144	8 028
Honoraires professionnels	12 061	22 313
Papeterie et fournitures de bureau	11 552	15 221
Location de bureau (Note 10)	10 710	10 710
Services à contrat	7 179	3 675
Assurances	3 501	3 448
Francothon	3 090	800
Assemblée générale annuelle	2 825	1 572
Publicité et promotion	2 330	9 895
Amortissement des immobilisations corporelles	724	1 034
	<u>339 030 \$</u>	<u>372 011 \$</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ITEMS</b>	<u>340 498</u>	<u>582 349</u>
<b>AUTRES ITEMS</b>		
Variation de juste valeur des placements	237 118	(1 839 573)
Gains (Pertes) sur ventes de placements	( 24 193)	8 813
	<u>212 925</u>	<u>(1 830 760)</u>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>553 423 \$</u>	<u>(1 248 411) \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Bergeron&Co.**

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**État de l'évolution de l'actif net**  
**pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

<b>ACTIF NET</b>	Investi en Immobilisations	Grevé d'affectations interne (Note 7)	Grevé d'affectations externe (Note 8) (Annexe)	Non-grevé d'affectations	Total 2023	Total 2022
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 413 \$	1 683 738 \$	5 859 478 \$	(144 297) \$	7 401 332 \$	8 249 846 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	( 724)	-	536 015	18 132	553 423	(1 248 411)
Investi en Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Affectation d'origine interne (Note 7)	-	(116 044)	-	116 044	-	-
Dons reçus	-	1 460	462 280	-	463 740	519 386
Distributions de fonds (Note 7)	-	-	(10 121)	10 121	-	-
Distributions aux bénéficiaires	-	-	(150 870)	-	(150 870)	(119 489)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 689 \$</b>	<b>1 569 154 \$</b>	<b>6 696 782 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>8 267 625 \$</b>	<b>7 401 332 \$</b>

**La Fondation Franco-Albertaine**  
**État de la situation financière**  
**au 30 juin 2023**

**ACTIF**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	46 333 \$	37 173 \$
Créances	925	407
Taxes de produits et services à recevoir	1 839	2 501
Frais payés d'avance	<u>4 234</u>	<u>4 154</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	<b>53 331</b>	<b>44 235</b>
PLACEMENTS (Note 4)	8 635 120	7 710 726
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5)	<u>1 689</u>	<u>2 413</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>8 690 140 \$</u></b>	<b><u>7 757 374 \$</u></b>

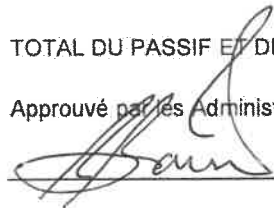
**PASSIF**

<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs	23 497 \$	23 833 \$
Revenus reportés	20 000	-
Fonds sous gestion (Note 6)	<u>379 018</u>	<u>332 209</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	<b>422 515</b>	<b>356 042</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b><u>422 515</u></b>	<b><u>356 042</u></b>

**ACTIF NET**

ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 689	2 413
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (Note 7)	1 569 154	1 683 738
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES (Note 8)	6 696 782	5 859 478
ACTIF NET (DÉFICITAIRE) NON-GREVÉ D'AFFECTATIONS	<u>-</u>	<u>( 144 297)</u>
	<u>8 267 625</u>	<u>7 401 332</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>8 690 140 \$</u></b>	<b><u>7 757 374 \$</u></b>

Approuvé par les Administrateurs(trices):

  
 Administrateur(trice)

  
 Administrateur(trice)

**La Fondation Franco-Albertaine**  
**État du flux de trésorerie**  
**pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	553 423 \$	(1 248 411) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	724	1 034
Variation de juste valeur des placements	( 237 118)	1 839 573
Dividendes réinvestis	(3)	(7)
Gains (Perte) sur vente de placements	<u>24 193</u>	<u>(8 813)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	<u>341 219</u>	<u>583 376</u>
 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	(518)	( 407)
Taxes de produits et services à recevoir	662	( 500)
Frais payés d'avance	( 80)	(2575)
Comptes fournisseurs	( 336)	471
Revenu reportés	20 000	
Fonds sous gestions (Note 6)	<u>46 809</u>	<u>54 760</u>
	<u>66 537</u>	<u>51 749</u>
 <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS</b>		
Dons reçus (Note 9)	463 740	519 386
Distributions des fonds de dotations	<u>(150 870)</u>	<u>(119 489)</u>
	<u>312 870</u>	<u>399 897</u>
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Achats de placements	( 953 092)	(1 285 123)
Ventes de placements	241 626	244 135
Achats d'immobilisations	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>( 711 466)</u>	<u>(1040 988)</u>
 <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<u>9 160</u>	<u>(5 966)</u>
 <b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>37 173</u>	<u>43 139</u>
 <b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u><u>46 333</u> \$</u>	<u><u>37 173</u> \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Bergeron&Co.**

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME**

La Fondation est incorporée sous la Loi des sociétés de la province de l'Alberta avec le but de promouvoir, réaliser et d'administrer des activités de bienfaisance pour le développement intellectuel, spirituel et social de la francophonie albertaine.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré de l'impôt sur le revenu.

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de La Fondation ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Utilisation d'estimations**

- a) Dans la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction procède à des estimations et pose des hypothèses sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés à titre des produits et des charges telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

- b) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits à l'état des résultats au moment ils sont reçus. Les dons reçus désignés à un fonds de dotations sont comptabilisés directement dans le fonds de dotation qui s'applique à l'actif net moins les frais de transaction encourus.

Les commandites, ententes administratives, loyers et autres sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus, ou au moment de l'évènement.

Les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les variations de juste valeur des placements cotés sur un marché actif sont comptabilisées à l'état des résultats.

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**Instruments financiers**

- c) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés. La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et le passif relatif aux fonds sous gestion.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les fonds mutuels.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ayant une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

**Dépréciation**

- e) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique

30% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour La Fondation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider La Fondation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que ces biens sont utilisés dans la cour normale des activités de La Fondation.

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**Comptabilité par fonds**

- h) La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions. Les fonds sont comptabilisés sous l'actif grevé d'affectation externe. Les fonds affectés sont segmentés de la façon suivante:

**FONDS DE BOURSES**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds de bourses. Le donateur prévoit que les revenus de son fonds serviront à l'attribution de bourses afin d'aider des étudiants à réaliser leurs objectifs académiques. Le donateur peut spécifier les critères particuliers d'admissibilité.

**FONDS D'APPUI À LA FRANCOPHONIE**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds d'appui à la francophonie. Ces fonds travaillent en collaboration pour adresser les besoins évolutifs et changeants de la francophonie et les enjeux majeurs auxquels elle fait face telle que déterminée par le conseil d'administration.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FONDATION**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds de développement pour La Fondation. Ces fonds permettent d'assurer la capacité de la Fondation de développer la philanthropie à long terme en Alberta.

**FONDS DÉSIGNÉS**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds désigné. Le donateur désigne précisément le ou les organismes de bienfaisances qui profiteront chaque année des revenus produits par son fonds. Si l'un des organismes bénéficiaires désignés cesse ses activités, les revenus sont alors alloués à un organisme dont la mission est semblable.

**FONDS ORIENTÉS PAR LE DONATEUR**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds orienté par le donateur. Le donateur indique annuellement à La Fondation franco-albertaine le nom des organismes ou des secteurs qui bénéficieront des revenus de son fonds. Le donateur peut faire la recommandation lui-même, ou nommer un proche pour s'en occuper à sa place.

**FONDS TERRITORIAUX**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds sectoriel ou territorial. Le donateur choisit un territoire désigné. La Fondation remettra les revenus en respectant ces critères.

**FONDS PROGRAMMES DE SUBVENTIONS**

Ces fonds rendent compte des dons à perpétuité reçus par La Fondation qui sont reliés à une personne, famille ou organisation ayant établi un fonds programmes de subventions. Le donateur prévoit que les revenus de son fonds serviront à l'attribution de subventions afin d'aider des causes spécifiques telles l'aide à la jeunesse, l'aide en santé mentale ainsi que l'aide aux femmes. Le donateur peut spécifier les critères particuliers d'admissibilité.

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit découle de deux sources: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans de grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

**Risque de taux d'intérêt :**

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers suivants: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les fonds mutuels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des placements et des flux de trésorerie liés aux produits et aux charges d'intérêt.

**Risque de marché :**

La Fondation est exposée au risque de marché étant donné que les placements dans des titres cotés sont soumis aux variations des cours du marché. Les cours peuvent aussi être affectés par les fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.

**Autres risques de prix :**

Autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses placements en actions cotées en bourse.

**4. PLACEMENTS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur marchande:		
Fonds mutuels	8 634 977 \$	7 710 586 \$
Parts sociales - Servus Credit Union	<u>143</u>	<u>140</u>
	<u>8 635 120</u>	<u>7 710 726</u>
Coût d'acquisition		
Fonds mutuels	9 426 175	8 738 902
Parts sociales - Servus Credit Union	<u>143</u>	<u>140</u>
	<u>9 426 318</u>	<u>8 739 042</u>
Excédent de la valeur marchande	<u>(791 198) \$</u>	<u>(1 028 316) \$</u>

Un montant de 6 696 782 \$ (5 859 478 \$ - 2022) des placements est affecté à l'actif net grevé d'affectation et un montant de 379 018 \$ (332 209 \$ - 2022) des placements est affecté aux fonds sous gestion.

Le taux de rendement des placements pour l'année courante est de 10,81 % (-11,35 % - 2022).

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
Matériel informatique	<u>9 400</u> \$	<u>7 711</u> \$	<u>1 689</u> \$	<u>2 413</u> \$

**6. FONDS SOUS GESTION**

La Fondation est prête à former des alliances avec des groupes francophones régionaux et provinciaux qui possèdent des fonds de dotation. Les groupes intéressés peuvent placer ou investir une somme d'argent auprès de La Fondation. La politique établie par La Fondation impose des limites sur les montants investis par les groupes intéressés, sur les groupes avec lesquels La Fondation est prête à s'associer et sur la durée d'une telle entente. Les fonds sous gestion reçoivent un rendement sur investissement basé sur le taux de rendement effectué par le portefeuille au prorata de l'investissement moins un taux administratif imposé par La Fondation de 2,5 % (2,5 % - 2022). Le taux de rendement est appliqué sur le solde d'ouverture du fonds moins les distributions effectuées durant l'année plus les ajouts au cours de l'année multipliée par la moyenne de jours que ces ajouts ont été présents dans le fonds durant l'année.

**7. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES**

Le conseil d'administration a décidé d'affecter un montant de 47 145 \$ de l'actif net non grevé d'affectation vers le fonds de création de La Fondation pour combler le transfère requis pour la majoration selon l'indice de coût de la vie établi à 2,80 % au 30 juin 2023. De plus, les créateurs de certains fonds ont accepté de distribuer des montants totalisant 10 121 \$ au fonds de développement de La Fondation que le conseil d'administration a réaffecté à l'actif net non grevé d'affectation. Finalement, le conseil d'administration a affecté la perte non affectée de l'exercice pour 163 189 \$ au fonds de création de La Fondation.

Les soldes des fonds qui font partie des actifs nets grevés d'affectation interne sont comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds de création de La Fondation	1 567 694 \$	1 683 738 \$
Compagne 100 X 100	<u>1 460</u>	<u>-</u>
	<u>1 569 154</u> \$	<u>1 683 738</u> \$

**8. FONDS DE DOTATION**

Les fonds de dotation reçoivent une allocation du rendement (rendement négatif) sur leur investissement au prorata de leur investissement moins un taux administratif de 1,5 % ou un minimum de 100 \$. L'allocation du rendement (rendement négatif) sur investissement est basée sur le solde d'ouverture du fonds moins les distributions effectuées durant l'année plus les ajouts basés sur la moyenne de jours durant l'année que les ajouts ont été présents dans le fonds multiplié par le taux de rendement (rendement négatif) moins les frais administratifs. La liste et détail des fonds se trouve en annexe des états financiers.

**LA FONDATION FRANCO-ALBERTAINE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**30 juin 2023**

**9. DONS REÇUS**

La Fondation reçoit deux types de dons: dons non-grevés d'affectations externe (dons généraux) et dons grevés d'affectations externe. Les dons généraux sont comptabilisés à l'état des résultats puisque La Fondation peut en disposer à sa guise alors que les dons grevés d'affectations externe sont désignés à des fonds de dotation spécifiques et sont comptabilisés directement à l'actif net. Voir annexe Détails des fonds de dotations pour plus d'information. Le total des dons se détaille comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dons campagne 100 X 100	1 460 \$	- \$
Dons généraux (résultats)	30 941	22 404
Dons aux fonds de dotation (annexe)	<u>462 280</u>	<u>519 386</u>
Total des dons reçus	<u>494 681 \$</u>	<u>541 790 \$</u>

**10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

La Fondation a conclu une entente de visibilité non monétaire avec le Conseil de Développement Économique de l'Alberta (CDÉA). En vertu de cette entente, la Fondation s'engage à offrir de la visibilité au CDÉA en échange de la location d'espaces de bureau échéant en mars 2024. Cette entente, au montant initial de 45 518 \$, a été évaluée sur la base de la juste valeur des loyers annuels reçus. La charge location de bureau aux résultats inclut un montant non monétaire de 10 710 \$ et les loyers annuels restant jusqu'à l'échéance de l'entente sont présentés ci-dessous:

2024	<u>8 023 \$</u>
------	-----------------

**11. CONFORMITÉ À LOI ET AUX RÈGLEMENTS SUR LES LEVÉES DE FONDS DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE**

La Fondation a versé une rémunération au montant de 87 275 \$ (2022 - 108 377 \$) aux employés dont la tâche principale est d'organiser des levées de fonds. De plus, La Fondation a engagé des dépenses totalisant 21 368 \$ (2022 - 8 580 \$) pour l'organisation de levées de fonds. La Fondation n'a versé aucune rémunération à de tierces parties pour des levées de fonds au cours de l'exercice.

**12. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée de l'exercice considéré.

La Fondation Franco-Albertaine  
Détails des fonds de dotations  
30 juin 2023

	Solde d'ouverture	Dons reçus	Transferts	Distributions	Allocation	Solde de fermeture
<b>FONDS DE BOURSES</b>						
25e Maurice-Lavallée	18 626	-	-	(500)	1 644	19 770
ACFA RLP/École Héritage	53 326	4 700	-	(3 000)	4 824	59 850
André-Boudreau	51 662	100	-	(1 750)	4 532	54 544
Anna-Corteau-et-Louis-Aimé-Arès	11 466	29 687	-	-	1 586	42 739
Armand-et-Madeleine-Mercier	75 636	1 098	-	-	6 894	83 628
Bourse étudiante France-Edmonton	19 487	-	-	-	1 767	21 254
Carole-Fréchette	55 974	241	-	(1 750)	4 930	59 395
Claudette-et-Denis-Tardif	68 152	96	-	-	6 186	74 434
Club-Marie-Anne-Gaboury	147 998	130	-	-	13 431	161 559
École de la Rose sauvage	31 675	579	11 380	(1 000)	3 845	46 479
École Michaëlle-Jean	28 095	3 801	-	(1 000)	2 632	33 528
EFE - collégial	103 273	-	-	(1 218)	9 256	111 311
Éric-Prévile	75 039	3 076	-	(2 500)	6 744	82 361
Famille Le Blanc-Cholette	80 324	72	-	(2 750)	7 040	84 686
Famille M.-et-D.-Magnan	110 711	9 842	-	(3 250)	10 231	127 534
Famille Moreau	18 376	-	-	(500)	1 621	19 497
Finissants École Sainte-M.-Bourgeois	38 935	96	11 380	(750)	4 501	54 162
Germaine-et-Michel-Lehodey	81 662	5 000	-	(2 750)	7 449	91 361
Hélène-et-Léon-Lavoie	41 233	596	-	(1 500)	3 637	43 966
Huguette-et-Georges-Vincent	68 000	4 873	-	(2 250)	6 208	76 831
J.Richard-et-D.-Ulliac-Merta	201 969	963	-	(7 500)	17 689	213 121
Jeanne-et-Maurice-Lavallée	49 509	577	-	(1 500)	4 383	52 969
Jeannine-R-et-Émile-Amyotte	49 936	120	-	(1 750)	4 375	52 681
Lionel-T.-Rémillard	14 782	-	-	(500)	1 295	15 577
Logan-Jet-Purtell	858	-	-	-	(9)	849
Louise & André Piquette	46 327	433	-	-	4 229	50 989
Marie-Claire-et-René-Champagne	43 985	48	-	(1 000)	3 901	46 934
Marie-Rose-et-Laurent-Goudreau	69 188	577	-	(1 750)	6 147	74 162
Priscille-et-James-Brown	54 606	10 000	-	(1 500)	5 324	68 430
Sœurs Sainte-Croix J.-Couillard	52 351	-	-	(1 750)	4 589	55 190
Via Musica	49 143	2 166	-	(3 000)	4 296	52 605
Yvette-Lebeuf-et-Marcel-Vincent	21 669	96	-	(750)	1 902	22 917
	<b>1 833 973</b>	<b>78 969</b>	<b>22 760</b>	<b>(47 468)</b>	<b>167 079</b>	<b>2 055 313</b>
<b>FONDS D'APPUÏ À LA FRANCOPHONIE</b>						
Appui à la francophonie	68 248	17 092	9 570	(2 389)	7 597	100 118
Colleen-et-Vital-Quellette	57 246	10 250	-	(2 003)	5 586	71 079
Fernande-et-Ghislain Frab	25 402	11 392	-	-	2 901	39 695
Reed-Gauthier	30 018	963	-	-	2 773	33 754
Sophie-Lalancette-Girard	41 098	-	-	(1 438)	3 597	43 257
Yvette-et-Mathias-Tellier	22 542	77	-	(789)	1 978	23 808
	<b>244 554</b>	<b>39 774</b>	<b>9 570</b>	<b>(6 619)</b>	<b>24 432</b>	<b>311 711</b>
<b>FONDS DE DÉVELOPPEMENT</b>						
Alice-et-Paul-Dumaine	37 494	96	(1 312)	-	3 287	39 565
Famille Gisèle-Rheault	57 257	1 144	(2 004)	-	5 073	61 470
Juliette-Richard pour la francophonie	31 888	7 000	(1 116)	-	3 163	40 935
Marie-Racicot-et-Robert-Baird	9 880	-	-	-	896	10 776
Mario-Raymond	10 373	-	(381)	-	906	10 898
Richard-Doucette	10 882	-	(381)	-	952	11 453
	<b>157 774</b>	<b>8 240</b>	<b>(5 194)</b>	<b>-</b>	<b>14 277</b>	<b>175 097</b>
<b>FONDS DÉSIGNÉS</b>						
Abbé Raymond-Sévigny	40 815	22 952	-	(1 428)	4 764	67 103
ACFA de Calgary	18 404	-	-	-	1 669	20 073
Aide à la fertilité	11 595	2 200	-	-	1 169	14 964
AJFA	49 895	16 057	-	(1 746)	5 017	69 223
Anna-Marie-Brideau/École La Prairie	24 814	-	-	(868)	2 172	26 118
Bergeron-Gagnon	184 070	3 129	-	(6 442)	16 280	197 037
BVC/Suzanne-de-Courville-Nicol	22 760	-	(22 760)	-	-	-
Campus Saint-Jean	34 442	2 964	-	(1 205)	3 171	39 372
Catholique FrancoSud	69 216	529	-	(2 423)	6 087	73 409
Catholique FrancoSud/N.D. des Monts	36 875	101	-	(1 290)	3 235	38 921
Catholique FrancoSud/N.D. de la Paix	52 815	337	-	(1 849)	4 641	55 944
Catholique FrancoSud/Ste-Marguerite-Bourgeois	82 512	4 523	-	(2 888)	7 459	91 606
Cécile-et-Pierre-Bergeron pour FJA	56 320	5 000	(1 971)	-	5 195	64 544
Centre de développement musical	13 918	241	-	-	1 275	15 434
Comité FrancoQueer de l'Ouest	2 608	1 727	-	-	283	4 618
Davignon-Desrochers	39 329	1 126	-	(1 377)	3 495	42 573

La Fondation Franco-Albertaine  
Détails des fonds de dotations  
30 juin 2023

	Solde d'ouverture	Dons reçus	Transferts	Distributions	Allocation	Solde de fermeture
École Claudette-et-Denis-Tardif	38 411	11 890	-	(1 344)	3 974	52 931
École des Quatre-vents	7 712	209	-	-	712	8 633
École Francophone d'Airdrie	16 342	675	-	(469)	1 472	18 020
École Héritage/Construction identitaire	29 328	1 316	-	(1 026)	2 631	32 249
École Nouvelle Frontière	2 526	72	-	-	167	2 765
École Père-Lacombe	15 907	132	-	(557)	1 396	16 878
École publique Gabrielle-Roy	24 776	3 284	-	(867)	2 326	29 519
École Sainte-Jeanne-d'Arc	112 077	6 798	-	(3 993)	10 084	124 966
Espace Franco	3 770	-	-	-	299	4 069
FAFA	86 089	3 294	-	(2 260)	7 760	94 863
Famille Klassen-Despins	29 501	289	-	(1 033)	2 590	31 347
Famille Rijavec/FAFA	76 012	139	-	-	6 902	83 053
Famille Rijavec/musique et chant	34 448	316	-	(1 250)	3 026	36 540
Fédération du sport francophone	18 628	231	-	-	1 700	20 559
Femmes francophones de l'Alberta	12 087	54	-	-	1 098	13 219
Fête franco-albertaine	40 462	-	-	-	3 669	44 131
Fondation Fernando-Girard	144 219	5 404	-	(8 048)	12 593	154 168
Francophonie Albertaine Plurielle FRAP	4 464	452	-	-	398	5 314
Francophonie de St-Paul	-	20 100	-	-	1 239	21 339
Francophonie jeunesse de l'Alberta	50 327	3 258	-	-	4 728	58 313
Francophonie/Lethbridge	88 724	48	-	-	8 049	96 821
Franphonie Canmore-Banff	-	2 325	-	-	42	2 367
Georges-A.-Arès	53 863	5 096	-	(1 600)	5 010	62 369
Henri-Lemire	26 383	3 072	-	(1 000)	2 465	30 920
Héritage de Legal Legacy	37 534	5 092	-	-	3 690	46 316
Institut Guy-Lacombe de la Famille	21 231	1 963	-	-	2 029	25 223
Jeannine-de-Moissac	20 886	2 000	-	-	1 996	24 882
Le Franco	31 319	241	-	(1 096)	2 754	33 218
Legion d'Honneur	14 395	1 444	-	(503)	1 341	16 677
Lena-et-Albin Plamondon	-	10 096	-	-	560	10 656
Les patenteuses artistiques	-	1 316	-	-	(19)	1 297
Les portes rouges	858	9 000	-	-	509	10 367
Liliane-Coutu-Maisonneuve	67 175	6 931	-	-	6 461	80 567
Lucie-Lavoie	12 840	894	-	-	1 212	14 946
Manoirs Saint-Joachim et Saint-Thomas	23 065	2 937	-	-	2 324	28 326
Pastorale pour les aînés	19 578	-	-	(685)	1 713	20 606
Présidents du GSCE	34 099	-	-	(1 193)	2 985	35 891
RAFA/Arts et culture	24 823	795	-	-	2 299	27 917
Réseau Santé Albertain	14 767	1 914	-	(1 000)	1 326	17 007
Robert-Lavoie	37 917	1 444	-	(2 827)	3 258	39 792
Sève-de-vie	2 956	-	-	-	212	3 168
Sommet/Nadia-Ouellette	30 669	-	-	(1 073)	2 685	32 281
Thérèse-Dallaire	35 597	2 778	-	(1 245)	3 247	40 377
Venence-et-Andrée-Coté/CDÉA	235 340	125	-	(8 236)	20 604	247 833
Yolande-Proulx/L'UniThéâtre	88 741	5 832	-	(3 106)	8 055	99 522
	<u>2 410 194</u>	<u>184 142</u>	<u>(24 731)</u>	<u>(65 927)</u>	<u>219 483</u>	<u>2 723 161</u>

## FONDS ORIENTÉS PAR LE DONATEUR

Adèle-et-Paul-Amyotte	13 984	10	(489)	-	1 224	14 729
Amelia-et-Beatrice-Bédard	24 842	-	-	-	2 253	27 095
B.-Champagne-et-H.-Breault	26 640	3 000	-	-	2 565	32 205
Boone-Couture/Santé/Calgary	34 591	-	(1 211)	-	3 027	36 407
Club Jean-Patoine	66 950	121	-	-	6 079	73 150
Club Marie-Anne-Gaboury GPF	69 179	38 144	-	-	6 502	113 825
D. Lavallée & Joel Lavoie	2 128	1 000	-	-	190	3 318
Famille Adèle-et-René-Blais	21 992	96	-	(770)	1 930	23 248
Famille Karen-Lambert- et- Brad-Vellie	9 289	-	-	-	842	10 131
Famille Kreiner	42 580	-	-	-	3 862	46 442
Famille Natalie-et-Mark Beland	-	24 504	-	-	177	24 681
Famille Simone-Desilets-et-Ronald-Boivin	18 908	19 873	-	-	2 668	41 449
Frank-McMahon	4 245	5 481	-	-	664	10 390
Henri - Lusson	13 383	150	-	-	1 222	14 755
J. Létourneau-et-V.l'Heureux	12 459	-	-	(436)	1 091	13 114
Pour les familles dans le besoin	9 570	-	(9 570)	-	-	-
René-Charrier	14 028	96	-	-	1 277	15 401
Richard-Lavoie	10 216	1 000	-	-	973	12 189
Sylvain-Lacroix	9 423	963	-	-	899	11 285
Thomas-Pomerleau	9 402	1 621	-	-	930	11 953
	<u>413 809</u>	<u>96 059</u>	<u>(11 270)</u>	<u>(1 206)</u>	<u>38 375</u>	<u>535 767</u>

La Fondation Franco-Albertaine  
Détails des fonds de dotations  
30 juin 2023

	Solde d'ouverture	Dons reçus	Transferts	Distributions	Allocation	Solde de fermeture
<b>FONDS TERRITORIAUX</b>						
Communautaire Saint-Isidore	183 920	34 512	-	(6 437)	17 752	229 747
Évangéline-Saint-Jean	54 307	2 503	-	(1 500)	4 920	60 230
Famille Vincent/Bonnyville	103 300	500	-	(5 892)	8 858	106 766
Francophonie de Calgary	18 600	-	(651)	(271)	1 603	19 281
Francophonie de Centralta	58 089	-	-	(1 300)	5 151	61 940
Francophonie de Edmonton	17 297	-	(605)	-	1 514	18 206
Francophonie de Plamondon	10 915	-	-	-	990	11 905
Francophonie de Wood Buffalo	103 832	5 048	-	-	9 688	118 568
	<u>550 260</u>	<u>42 563</u>	<u>(1 256)</u>	<u>(15 400)</u>	<u>50 476</u>	<u>626 643</u>
<b>FONDS PROGRAMME DE SUBVENTION</b>						
Albertain pour la jeunesse	103 749	-	-	(10 000)	6 503	102 252
Laurier-Préville en santé mentale	39 491	8 217	-	(875)	3 909	50 742
Lise-Déchêne pour les femmes	47 000	2 267	-	(1 600)	4 210	51 877
Shawna-Lindberg-et-Paul-Blais pour la santé mentale	31 342	750	-	(875)	2 807	34 024
Suzanne-Comeau-et-Antoinette-Vani-Mistrzak	27 332	1 299	-	(900)	2 484	30 195
	<u>248 914</u>	<u>12 533</u>	<u>-</u>	<u>(14 250)</u>	<u>21 893</u>	<u>269 090</u>
	<u>5 859 478</u>	<u>462 280</u>	<u>(10 121)</u>	<u>(150 870)</u>	<u>536 015</u>	<u>6 696 782</u>